

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023





Introduction

La Loi (ATR du 6 février 1992, NOTRe du 7 août 2015) impose aux collectivités territoriales la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans le délai de 2 mois précédant le vote du budget primitif. Il s'agit d'un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville.



Le DOB s'effectue sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Le ROB n'est pas un document interne : il doit être transmis au Préfet du Département et au Président de l'EPCI dont la Commune est membre mais aussi faire l'objet de publication.

Le DOB doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif, ainsi qu'au-delà en ce qui concerne les gros investissements. Mais c'est aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la commune en tenant compte des projets et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.



Sommaire

01

Environnement économique et financier

02

Situation budgétaire de la commune

A

L'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement de 2019 à 2022 avec comme objectif de dégager de l'autofinancement

B

L'évolution des sections de fonctionnement et d'investissement : les grandes masses financières

C

Structure et gestion de l'encours de la dette

Sommaire

03

De la prospective à la perspective financière

A

Présentation du Plan Pluri annuel des investissements

B

Les projets 2023



Partie 1 : l'Environnement Général : économique et financier

A / la situation internationale et nationale

La croissance a ralenti. Le PIB mondial est estimé à +2,2% cette année,

L'inflation restera élevée mais devrait se modérer : prévue à + 6,6% dans la zone OCDE en 2023





B / la Loi des Finances 2023

Une stabilité des concours financiers de l'Etat aux collectivités est affichée avec une augmentation de la dotation de péréquation de 310 M€

Un amortisseur est institué pour contenir la hausse du prix de l'électricité, ainsi qu'une indemnité compensatrice inflation (217 840€ affichés pour Orchies).

S'agissant de la fiscalité, suppression totale de la taxe d'habitation (sauf pour les résidences secondaires) et les bases imposables des taxes foncières sont relevées de + 7,1% pour tenir compte de l'inflation (décision nationale).



Partie 2 : la situation budgétaire de la Commune

**A / l'Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement de 2019
à 2022**





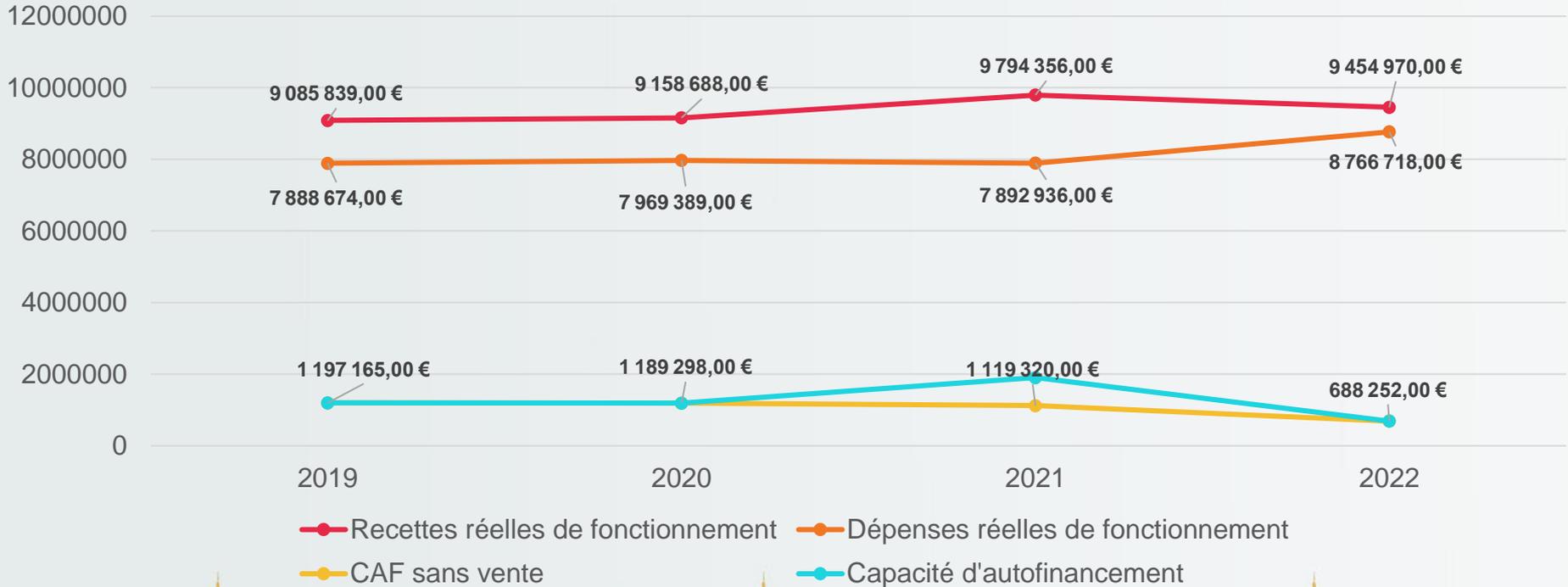
Voici un graphique montrant l'évolution de 2019 à 2022 avec la courbe de la capacité d'autofinancement.

On y voit **en rouge** l'évolution des Recettes Réelles de Fonctionnement,
en orange l'évolution des Dépenses Réelles de Fonctionnement
en jaune la Capacité d'Autofinancement

La Capacité d'Autofinancement (CAF) appelée aussi Epargne Brute correspond à l'excédent résultant de la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle permet à une collectivité de rembourser la dette en capital et de financer tout ou partie des dépenses d'investissement.



L'évolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement de 2019 à 2022





Cette évolution permet de dégager une capacité d'autofinancement de

1 197 165 € en 2019

1 189 298 € en 2020

1 901 420 € en 2021

688 252 € en 2022

Cette épargne brute couvrira largement les remboursements d'emprunts et permettra de financer des investissements supplémentaires.

B / Evolution des produits de fiscalité

	BASES ESTIMEES	PREVISIONS DES RECETTES 2023
TAXE FONCIERE BATI	8 323 376 €	4 045 161 €
TAXE FONCIERE NON BATI	93 784 €	56 027 €
TOTAL		4 101 187 €

Il est proposé une stabilisation des taux soit 48,60% pour la TFB et 59,74% pour la TFNB

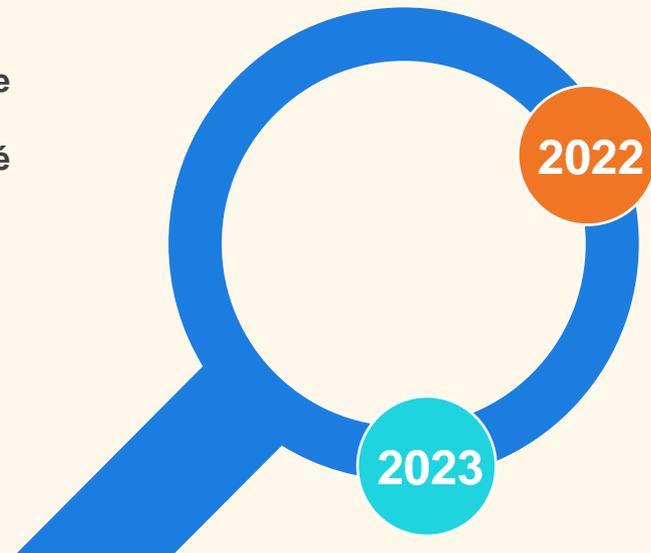
L'augmentation des bases est de 7,1% (revalorisation décidée au plan national)



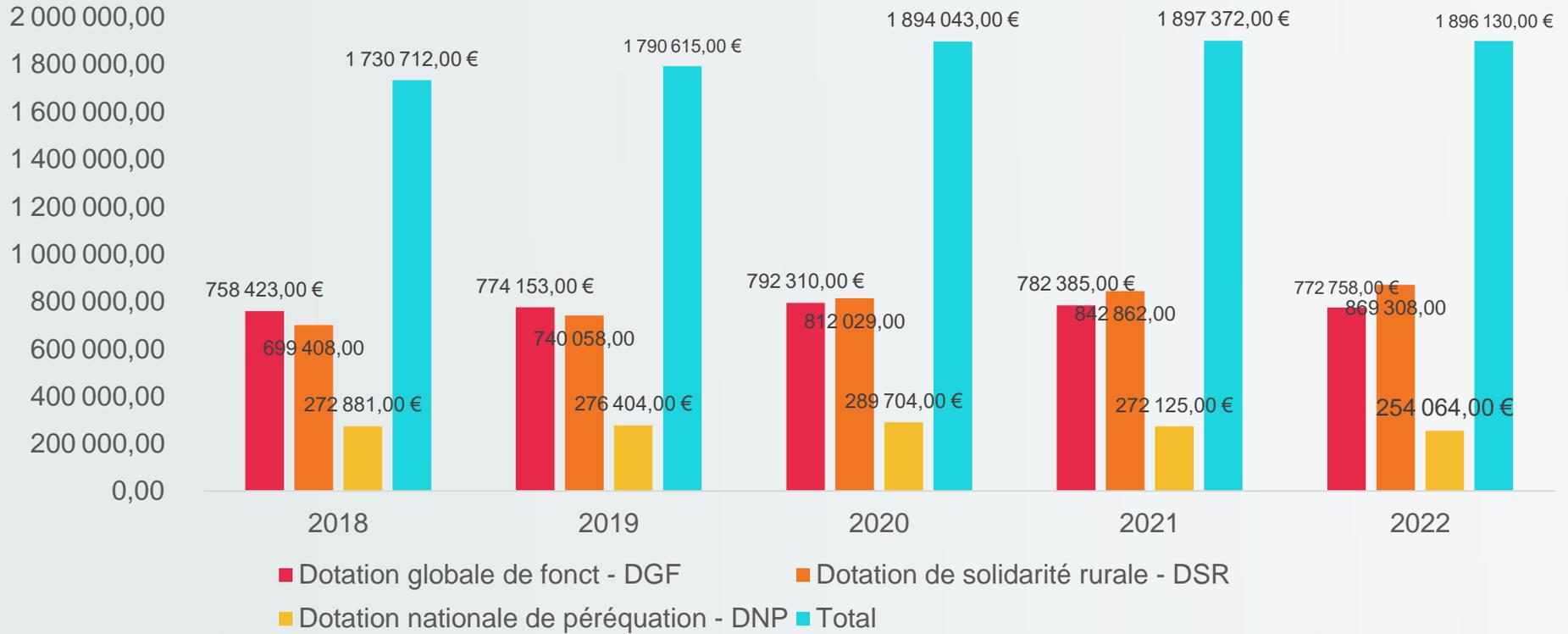


C / Les dotations de l'Etat

Concernant les dotations, nous observons une stabilisation sur le total des 3 grandes dotations :
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et Dotation Nationale de Péréquation (DNP)



EVOLUTION DES DOTATIONS DE 2018 à 2022





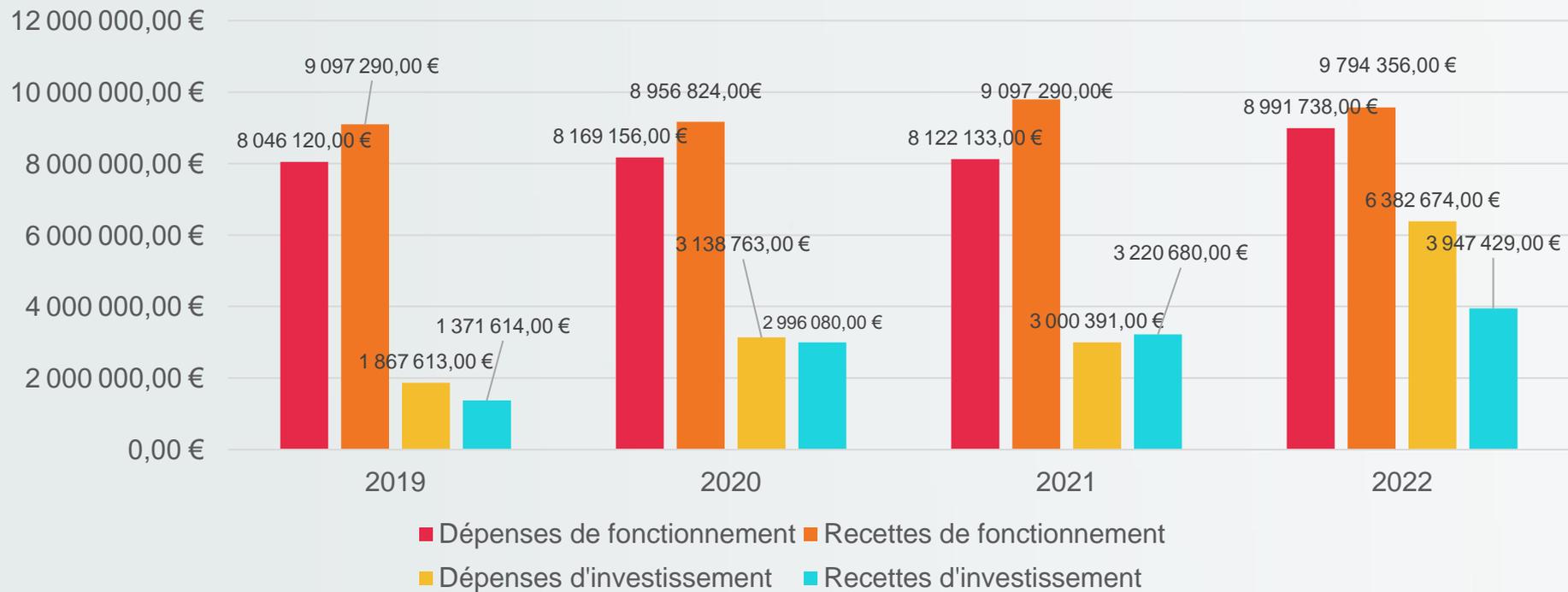
D / L'évolution des sections de fonctionnement et d'investissement : les grandes masses financières

Le schéma suivant reprend les grandes masses financières par section : fonctionnement et investissement de 2019 à 2022.

Ces chiffres correspondent aux exécutions de l'année, c'est-à dire sans reprise et cumul des résultats antérieurs.



L'EVOLUTION DES GRANDES MASSES BUDGETAIRES DE 2019 A 2022





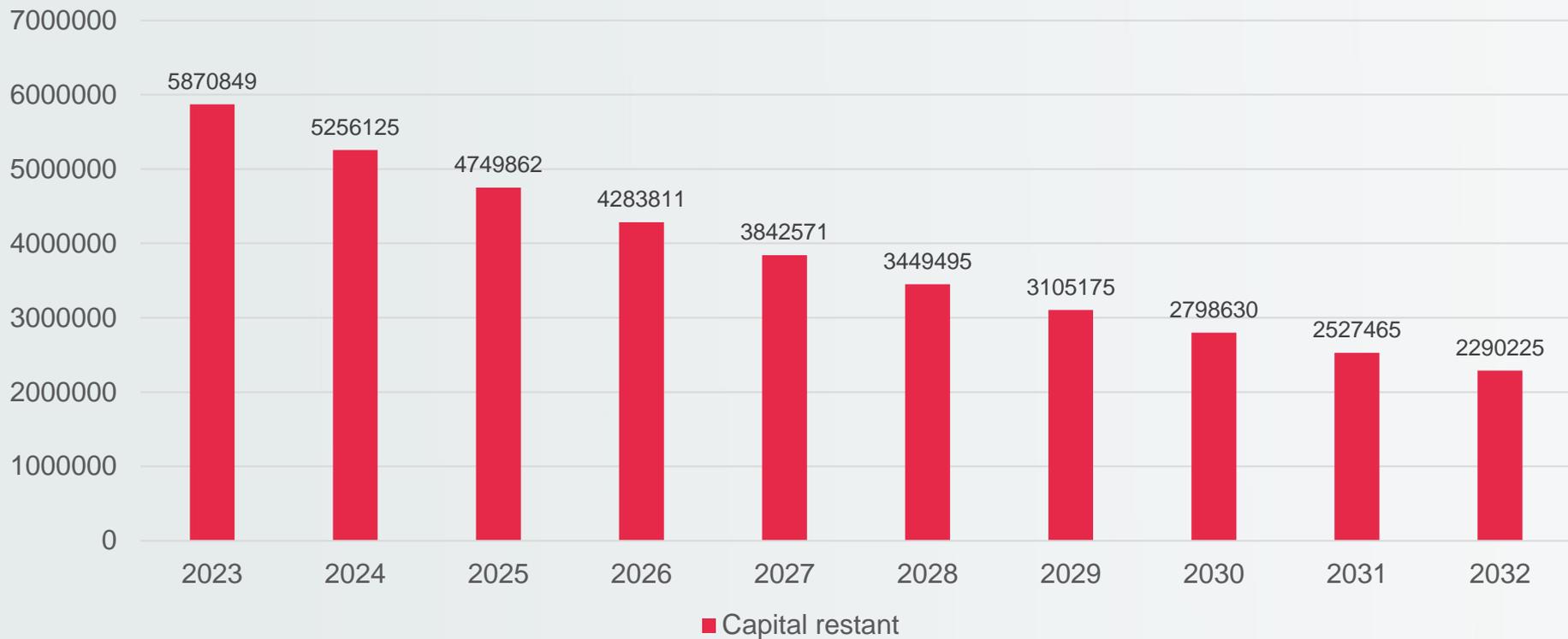
Structure et gestion de l'encours de la dette

1 – L'encours de la dette

31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
3 569 591 €	4 558 502 €	5 499 173 €	5 870 849 €



SITUATION PLURI ANNUELLE DES EMPRUNTS





Structure et gestion de l'encours de la dette

En termes d'endettement, l'indicateur de référence est la « capacité de désendettement » calculée en nombre d'années. Ce dernier mesure le nombre d'années théorique nécessaire au remboursement total de la dette dans l'hypothèse où la collectivité y affecterait, un montant constant, l'ensemble de sa capacité d'autofinancement. Pour l'année 2022, le calcul est le suivant :

Encours au 31 décembre 2022 / (RR-DR)

Soit : $5\,870\,849 / (9\,454\,970 - 8\,766\,718) = 8,53$ années





Structure et gestion de l'encours de la dette

2 – La structure de la dette

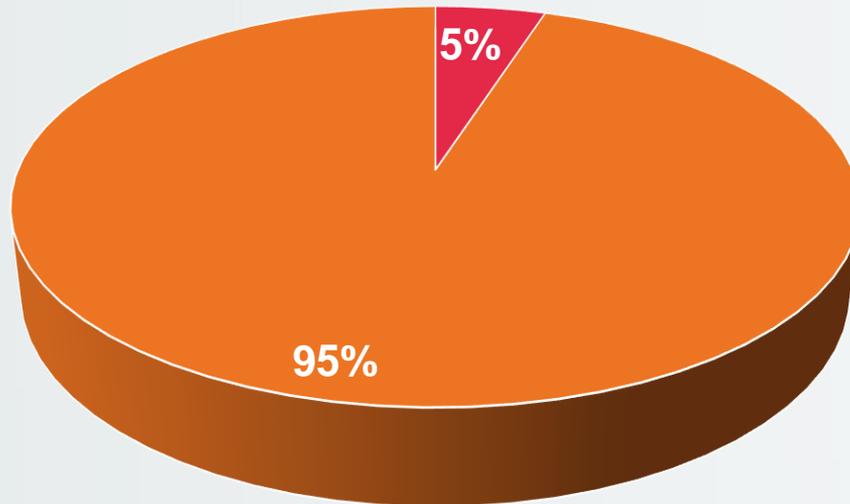
La structure de l'encours fait apparaître une part très majoritaire d'emprunts conclus à taux fixe : en effet sur les 14 contrats en cours de remboursement, seul 1 emprunt est à taux variable et sécurisé.

Le remboursement de cet emprunt se termine en 2027.

Le schéma suivant présente l'encours de la dette réparti entre le taux fixe et le taux variable,



REPARTITION DE L'ENCOURS DE LA DETTE



■ Taux variable ■ Taux fixe

Partie 3

Les projets à venir





Le plan pluri annuel d'investissement et les projets 2023

1 – Qu'est-ce qu'un PPI ?

Un Plan Pluriannuel d'Investissement est un outil de programmation des investissements envisagés, en tenant compte de leur coût prévisionnel et du rythme de leur réalisation. En se basant sur les informations financières de la Collectivité, il nous renseigne sur la faisabilité de nos investissements.

De ce fait c'est un très bon outil de gestion.

Ce PPI a un caractère évolutif : il est fait pour être réactualisé au fil des années.

Il permet d'avoir une vision sécurisée des budgets des années à venir.

2 – Proposition PPI 2023 / 2026

DEPENSES	2023	2024	2025	2026
Equipements sportifs	1 312 k€	200 k€	200 k€	200 k€
Médiathèque	200 k€	3 500 k€		
Centre de gestion comptable	1 800 k€			
Voiries, stationnements et déplacements doux		3 562 k€	400 k€	300 k€
Ecoles restructuration maternelle et Jules Ferry		400 k€	1 500 k€	1 500 k€
Tour à Diable		250 k€		
Centre Enfance G Leroy		1 000 k€		
Sécurité Vidéoprotection	100 k€			



2 – Proposition PPI 2023 / 2026

RECETTES	2023	2024	2025	2026
Equipements sportifs	246 k€			
Médiathèque	950 k€	500 k€	100 k€	
Centre des Finances	397 k€			
Ecoles			400 k€	400 k€
Voiries – amendes de police	50 k€	2 300 k€		
Tour à Diable	112 k€	50 k€		
Centre Enfance G Leroy		150 k€		
Vidéoprotection	60 k€			



Investissements



**École
de
musique**



Médiathèque



**Gymnase
rue Poutrain**



**Centre de
Gestion
comptable**



**La tour à
diable**



**Salle
Nov'Orca**





Merci de votre attention

